

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vingt-six janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume AYMONIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absent excusé : M. LOGUIOT Stéphane.

Avait donné procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume CRETIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. GUILLAUME CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Le secrétaire de séance fait l'appel des conseillers. Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H30.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 suscite des commentaires ou des observations.

En l'absence de commentaire, il propose d'adopter ce procès-verbal.

Lecture de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de conseil du 12 décembre 2025

1. Autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
2. Appartement 3 rue de l'église : Devis poêle à granulés et travaux d'isolation du sol
3. Devis de l'entreprise MARQUIS pour la réfection de la porte arrière de la mairie
4. Etude de faisabilité avec l'association 1000 cafés
5. Voirie : Chemin de la vie du Poirier
6. Urbanisme : Dossier en cours
7. Questions et informations diverses

1. Autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 et L.5217-10-9 du code général des collectivités territoriales :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater **les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.**

- Il est en droit de mandater **les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette** venant à échéance avant le vote du budget.

- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, il peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Le montant des dépenses réelles d'investissement budgétisées sur 2025 (hors chapitre 16 remboursement d'emprunts) s'élève à 641 300 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 160 325 €, soit 25% de 641 300 €.

Chapitre	BP 2025	DM 1	RAR DE 2024 SUR BP 2025	Total hors RAR
20	-	-	21 696.00	-
21	31 300.00	8 000.00	7 886.00	39 300.00
23	602 000.00	-	-	602 000.00
TOTAL DES CHAPITRES				641 300.00
Quart des investissements qu'il est possible d'engager de liquider et mandater avant le vote du budget				160 325.00

Chapitre 20 :

- 15000.00€ pour le compte 203 – Frais d'études

Chapitre 21 :

- 10000.00 € pour le compte 2117 – Bois et forêts

- 2000.00 € pour le compte 2152 - Installations de voirie

- 4200.00 € pour le compte 21538 - Réseaux électrification

- 1800.00 € pour le compte 2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile

- 6000.00 € pour le compte 2158 - Autres installations matériel et outillage techniques

- 3000.00 € pour le compte 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

- 8500.00 pour le compte 2188 - Autres immobilisations corporelles

Chapitre 23 :

- 50 000.00 € pour le compte 231 - Immobilisations corporelles en cours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite de 100500.00€ tels que répartis ci-dessus soit moins de 25% de 160325.00€.

- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026

Résultat du vote :

POUR	M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.
CONTRE	
ABSTENTION	

➤ 2. Appartement 3 rue de l'église : Devis poêle à granulés et travaux d'isolation du sol

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Caloréco relatif à l'achat et à la pose d'un poêle à granulés pour l'appartement situé 3 rue de l'Église.

Le montant du devis s'élève à 8 494,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas installer de poêle à granulés.

Toutefois, des travaux d'isolation pourront être envisagés. En effet, une partie de l'appartement est située au-dessus d'une cave, ce qui entraîne des déperditions de chaleur, ainsi qu'au niveau d'une partie du plafond de la cuisine.

Un devis sera demandé à une entreprise spécialisée afin d'étudier le coût de ces travaux d'isolation.

Résultat du Vote :

POUR	
CONTRE	M. Guillaume AYMONIN, M. CRETIN Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Stéphane LOGUIOT, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.
ABSTENTION	

➤ 3. Devis de l'entreprise MARQUIS pour la réfection de la porte arrière de la mairie

Suite au sinistre sur la porte arrière du bâtiment de la mairie, nous avons reçu trois devis.

Un devis de l'entreprise GORA pour remplacer la porte mais l'assurance indique que nous ne pouvons pas exiger le remplacement de la porte si celle-ci est réparable

Un second de l'entreprise l'atelier Marquis qui ne permettait pas la remise en état des quincailleries c'est pourquoi nous avons redemandé un devis plus détaillé à cette entreprise.

Le devis complet de l'atelier Marquis s'élève à 1485.00€.

La dépense ne sera pas supportée par la commune mais bien par le responsable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le devis de l'atelier Marquis à 1485.00 €.

Résultat du vote :

POUR	M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.
CONTRE	
ABSTENTION	

➤ 4. Etude de faisabilité avec l'association 1000 cafés

Guillaume CRETIN, 1^{er} Adjoint, présente l'association 1000 cafés, cette association œuvre pour rouvrir ou créer des cafés multiservices dans les villages ruraux afin de lutter contre l'isolement et redynamiser la vie locale.

Elle accompagne les habitants et porteurs de projets, de l'étude de faisabilité jusqu'à l'ouverture du lieu. Ces cafés deviennent des espaces conviviaux essentiels, mêlant services, rencontres et animations pour faire revivre les territoires.

L'étude de faisabilité coûte 5000€, elle permettrait d'orienter également le conseil municipal afin de savoir s'il est perin de racheter l'ancien café (Côte).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser cette étude de faisabilité.

Résultat du vote :

POUR	M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.
CONTRE	
ABSTENTION	

➤ 5. Voirie : Chemin de la vie du poirier

Suite aux échanges avec Monsieur Seuret, riverain du chemin de la Vie du Poirier, concernant la dégradation de la chaussée et la présence de trous, le conseil municipal rappelle que des devis pour la réfection complète de ce chemin avaient déjà été étudiés, à savoir :

Devis TP Clément Caillard : 11 643,00 €

Devis TP Mourot : 8 671,50 €

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas engager la réfection complète du chemin.

Il est toutefois décidé que l'agent technique communal interviendra une fois par an afin de reboucher les trous à l'aide de tout-venant, dans un souci de sécurité et d'entretien courant.

➤ 6. Urbanisme : Dossier en cours

Déclaration Intention d'Aliéner :

DIA : 2025/009 – HOMASSEL – La commune renonce à son droit de préemption

CU A 19 – Rue du Vide Gousset

CU A 20 – Route de Besançon

DP 025 220 25 00017 – CLEMENT Eric – Changement de destination d'un local à usage de bureau en habitation

➤ 7. Questions et informations diverses

Madame Valérie Jacques souhaite modifier la pancarte indiquant son salon d'esthétique située au carrefour des Quatre Routes.

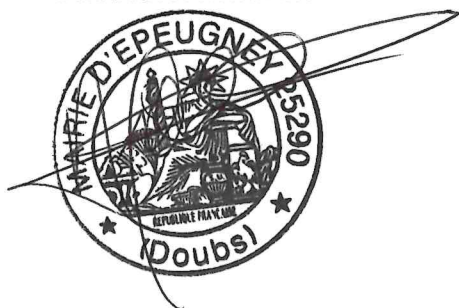
Afin de conserver une harmonie visuelle, le conseil municipal précise qu'il n'est pas souhaité d'opposer un sticker sur le support existant. Il est toutefois possible de procéder à un nouveau flocage de la plaque, celle-ci étant réversible.

Il est demandé à Madame Jacques de transmettre une proposition de flocage, laquelle pourra être approuvée par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 21h55.

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 06 mars 2026.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN



La secrétaire de séance,
Guillaume CRETIN